

Le contrôle de l'immigration

Posted on 3 janvier 2024 by Patrick Rouillier

Définissons tout d'abord quelques notions de base

La vision des migrants

Deux visions s'opposent, la vision diabolique et la vision angélique

1. La vision diabolique : Les migrants sont des parasites qui viennent en France pour prendre notre place (le grand remplacement) et profiter des aides sociales (allocations, logement prioritaire, école gratuite ...)
2. La version angélique : Les migrants sont des pauvres bougres malmenés dans leur pays et qui viennent chercher asile en France. Nous leur devons aide et assistance, sur fond de culpabilité post coloniale.

Bien sûr ces deux visions ne sont pas fausses mais elle ne reflètent chacune qu'une petite partie d'une réalité bien plus complexe. En fait il s'agit plutôt d'une population en mal errance dans son pays d'origine, qui n'y voit aucun avenir pour elle et ses enfants, et qui espère vivre mieux en émigrant vers la France. Ces migrants sont, bien sûr mus par leur intérêt personnel et n'ont aucune conscience de la pression qu'ils peuvent faire supporter dans leur pays d'immigration.

Face à eux, nous habitant des pays riches (relativement !) nous leur accordons une part de compassion (devant leur situation) et une part d'égoïsme (devant les nuisances qu'il nous font subir)

Égoïsme contre égoïsme, vu sous cet angle débarrassé de tout « pathos affectif », la situation est plus facile à gérer.

L'équilibre des forces

1. Nous avons d'un côté les besoins de chacun. Pour les migrants l'envie d'une vie meilleure dans laquelle ils pourraient, en famille, se créer un univers plus favorable. Pour la France le besoin de trouver une population rajeunie, plus dynamique, et prête à assumer des travaux que le Français ne veulent plus effectuer.
2. D'un autre côté ce que chacun a à offrir. Pour les migrants une main d'œuvre courageuse (des milliers de km à pied, la traversée périlleuse d'une mer, peu de Français feraient cela pour trouver un travail) souvent parlant le Français, souvent peu qualifiée (mais pas toujours). De l'autre côté la France pouvant

offrir des conditions de vie, attrayantes, un travail, un logement, et surtout un avenir

Voilà une équation qui semble possible à résoudre, chacun ayant à donner et à recevoir., encore faut-il trouver le point d'équilibre et de se doter d'un outil de contrôle pour le faire respecter.

Un peu de régulation

1. **Le point d'équilibre.** Il est fixé par le pays d'accueil. IL dépend des conditions économiques, du marché du travail, des capacités de logement, de la démographie Il doit équilibrer les besoins des migrants et nos capacités de résidence.

2. **Le contrôle.** C'est évidemment un élément fondamental dans l'application d'une politique migratoires.

La convention de Genève a fixé en 1951 les conditions du droit d'asile, à une époque où les flux migratoires étaient très faibles. Elle est à mon avis complètement obsolète à notre époque où les flux migratoires deviennent très importants. Il est, aujourd'hui largement utilisé par les migrants pour justifier leur venue en France.

L'erreur fondamentale est que ce droit doit être demandé dans le pays d'accueil. Un migrant entre donc en France illégalement, demande le droit d'asile ce qui le régularise. S'il est accepté il a vocation à rester en France (en Europe) et s'il est débouté le migrant doit retourner dans son pays d'origine. Quand on connaît les difficultés énormes qu'il a eu pour venir en France on comprend qu'il préfère s'évaporer dans la nature plutôt que de faire le voyage inverse. Pourquoi faire venir une personne en France pour lui dire de retourner chez elle ? Le droit d'asile ou la demande d'accueil devrait se faire à l'ambassade de France du pays d'origine ou tout autre ambassade de France hors de notre territoire de façon à éviter toute arrivée sur notre territoire non autorisée donc illégale. D'autre part les autorités Françaises locales sont les mieux placées pour effectuer les enquêtes de moralités qui doivent éclairer la décision finale

Tout migrant non en règle devrait être placé en centre de rétention en attendant son rapatriement dans son pays d'origine.

3. **Cette mesure paraît coercitive et brutale,** mais la générosité de l'accueil ne se juge pas aux méthodes employées mais au nombre de migrants admis à entrer sur notre territoire. Comme je l'ai dit il faut assumer son égoïsme ! mais si on assume de réguler les flux migratoires cela n'implique nullement de vouer à ces migrants une haine qu'ils ne méritent pas. Ils demandent à venir chez nous, ce n'est pas un crime mais plutôt un honneur, et leur refuser l'asile ne veut pas dire les mépriser. ... mépris qui retombe évidemment sur les



ressortissant étranger qui vivent chez nous. Pas de xénophobie, pas d'Islamophobie, juste de la régulation, ou de la protection de notre confort.

4. **Les régularisations.**

En option se pose le problème de la régularisations des travailleurs sans papiers qui travaillent en France depuis plusieurs années. Ce n'est pas une option car faute de les régulariser il faudrait condamner les patrons qui les emploient illégalement. Les régulariser c'est en même temps régulariser les patrons. Bien sûr cela implique que l'on ait à partir de ce moment un contrôle absolu sur les migrants qui arrivent en France pour ne pas recréer la même situation.

Conclusion

Dans la solution de tout problème il est nécessaire de faire abstraction de tous les éléments affectifs qui brouillent le jugement. Quelques soient nos valeurs humanistes la régulation de l'immigration est un besoin incontournable, il y va de la perpétuation de notre bien-être. Donc pas de mépris pour les migrants, débarrassons-nous de tous les clichés véhiculés par des idéologie primaires. Accueillons aux mieux les migrants qui peuvent venir chez-nous et gardons un regard bienveillant sur tous ceux que nous ne pouvons accueillir.